

On a souhaité bon vent au parc éolien de Champs Chagnots



Les monumentales éoliennes vont être montées pour être mises en service en novembre. - (Photo Loïc Lejay)

Les portes du parc éolien de La Chapelle-Montreuil, en cours de construction, ont été exceptionnellement ouvertes au public hier. Petite visite guidée

C'est un moment privilégié qu'ont vécu hier les tenants de la transition énergétique, les souscripteurs d'Énergie Partagée (*) et autres esprits curieux. Les visiteurs de Champs Chagnots ont eu la chance de découvrir les étapes du montage du parc éolien, en cours de construction.

145 m de haut, 443 tonnes

Les monumentales composantes des éoliennes – hormis les pales – étaient au sol pour l'événement organisé par Sergies (**). Le parc éolien de La Chapelle-Montreuil a la particularité d'avoir été ouvert au financement citoyen via l'association Énergie Partagée, partenaire de Sergies. Il y avait du monde au rendez-vous pour cette visite guidée passionnante du futur parc.

L'aventure commencée en 2006 avec les premières démarches administratives touche à sa fin : entamés en mars, les travaux de construction des trois éoliennes sont en voie d'achèvement. Reste le montage de ces éoliennes hors norme qui culmineront à 145 m (le moyeu est placé à 90 m de hauteur) pour un poids total de 436 tonnes.

La mise en service est attendue dès le mois prochain. Le parc des Champs Chagnots doit produire 19 millions de kWh par an alimentant environ 9.500 habitants hors chauffage. Le coût de l'opération est de 12 millions d'euros dont 2 M €

de fonds propres répartis ainsi : 80 % pour Sergies et 20 % pour Énergie Partagée, dont les 29 premiers souscripteurs ont apporté 27.000 €

(*) Fonds d'investissement opérant sur des projets citoyens d'énergie renouvelable (éolien, hydraulique, solaire ou encore méthanisation). Énergie Partagée propose à ses souscripteurs de participer au financement de ces projets d'énergie renouvelable. L'entreprise de production d'énergie ainsi lancée vend son énergie, pour ensuite rémunérer ses investisseurs (dont Énergie Partagée). Le rapport de ce placement citoyen est annoncé à 4 %. (**) Société d'économie mixte locale, créée par la volonté des communes du département de la Vienne en 2001, qui met son savoir-faire au service des énergies renouvelables par l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisés (éolien industriel, photovoltaïque sur toitures et au sol, biogaz, méthanisation).

Site : www.energie-partagee.org

L. L.